

### Compte-rendu du SNEP-FSU

Dans sa déclaration liminaire, le SNEP-FSU a fait état du climat particulièrement tourmenté que vit le sport scolaire depuis plusieurs mois maintenant : une perte de 35% des licenciés, une mise à l'arrêt des rencontres en présentiel depuis plus d'un an et des difficultés internes à tous les niveaux de la structure UNSS. En amont du CA, un collectif, regroupant près de 60% de cadres départementaux et régionaux, a adressé un courrier aux membres de cette instance faisant part de ces difficultés internes. Fait inédit, la Directrice Nationale a également fait une déclaration liminaire pour revenir sur le courrier du « Collectif des Cadres UNSS SD/SR ».

Ayant alerté à de multiples reprises la directrice nationale UNSS, le ministère et les membres des instances UNSS depuis plus d'un an, le SNEP-FSU a déploré pour sa part, le fait que ces difficultés aient été largement minorées voire ignorées. C'est pourquoi nous avons rappelé l'importance de prendre en compte les demandes et interrogations soulevées par ce collectif et proposé que la DGESCO soit associée à la prochaine réunion interacadémique entre la Direction nationale UNSS (DN) et les cadres, proposition acceptée par la DGESCO après notre déclaration.

Nous avons ensuite examiné les différents points de l'ordre du jour dont principalement l'arrêté des états financiers 2020, le rapport d'étape du budget prévisionnel 2021 et le contrat licences.

#### **L'excédent de 6,9M€ de l'exercice 2020, principalement dû à l'arrêt des compétitions**

La DN UNSS a proposé de reporter l'excédent 2020 dans le budget 2021 et d'en répartir la majeure partie (5.9M€) sur 4 chapitres : un 1<sup>er</sup> report sous forme d'aide aux AS à hauteur de 2,4M€ ; un 2<sup>ème</sup> pour abonder les crédits d'animations pour 1,5M€ ; le 3<sup>ème</sup> en vue de la refonte du contrat licences pour 1,5M€ et enfin un apport supplémentaire de 500 000€ sur la ligne des salaires pour 10 postes de droit privé dans les territoires ; 1M€ seraient conservés en réserve.

Cette répartition n'ayant pas été envoyée au préalable par la Direction Nationale, il nous a semblé difficile, encore une fois, de discuter sérieusement de cela le jour même de l'instance sans avoir pu l'étudier en amont. D'autant qu'il n'y a pas urgence à décider du « coût » de l'évolution du contrat licences alors que le groupe de travail national n'a pas encore été mis en place. Même si un consensus semble se dégager sur l'aide vers les AS et les services UNSS, **il nous apparaît nécessaire que les**

**propositions des élus des AS et du SNEP-FSU puissent également être entendues et discutées d'ici la prochaine AG du mois de juin. Pour cette raison, le SNEP-FSU s'est abstenu.**

Le report à nouveau de l'excédent, présenté en regard du rapport d'étape du budget 2021, a été adopté avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (SNEP-FSU).

### **L'arrêté des comptes 2020**

L'étude de ces documents a été complexe tant les allers-retours depuis les instances d'octobre et les propositions proposées sur le tard par la Direction Nationale compliquaient la tâche.

Le SNEP-FSU a fait remarquer qu'il y avait un différentiel d'1.6M€ entre les comptes de résultats et la présentation analytique. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'un écart de reclassement comptable mais que le résultat de l'exercice restait le même (excédent de 6.9M€) et qu'il fallait que nous fassions preuve de confiance envers la DN UNSS .... Nous n'avons pas été convaincus par cette réponse, ni par la présentation analytique du budget 2021 qui n'était pas encore finalisée avec une répartition des dépenses entre la direction nationale (90%) et les services départementaux et régionaux (10%) qui est à l'inverse de ce que nous connaissions les années précédentes. **Le SNEP-FSU a donc voté contre le résultat de l'exercice 2020.**

L'arrêté des états financiers 2020 a été voté avec 14 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (dont les élus des AS) et 1 voix CONTRE du SNEP-FSU (un souci informatique n'a pas permis de comptabiliser notre seconde voix).

### **Le contrat licences**

La directrice a soulevé le fait que la concertation lancée sur le territoire national a fait remonter un besoin de modifier ce qui existait sans pour autant faire exploser le modèle en place. Nous regrettons par ailleurs que la consultation n'ait pas été faite de manière uniforme sur l'ensemble des territoires. **Un groupe de travail, reflétant la composition du CA, sera mis en place rapidement** pour travailler plus précisément sur les mesures à adopter. Le SNEP-FSU y portera ses propositions. Mais y a-t-il vraiment urgence à décider de cette évolution dès la rentrée 2021 ?

## Autres points divers abordés

- La carte passerelle UNSS-USEP : elle permet aux élèves de 6èmes licenciés UNSS d'accéder à des séances de découverte dans les clubs participant au dispositif « mon club près de chez moi » : le CNOSF a pris une assurance pour les élèves qui participeraient à ce dispositif lors des séances de découverte.
- La signature de la convention entre l'AEFE et l'UNSS : elle n'est toujours pas finalisée. 2 sujets font encore débat :
  - o La participation financière ou non des établissements de l'AEFE au projet de l'UNSS (actuellement ils ne paient que l'affiliation comme les EREA ou les établissements spécialisés)
  - o le nom des ligues AEFE/UNSS qui ne pourraient plus conserver ce titre. Il s'agit d'un problème de responsabilité de l'UNSS (ndlr : pourtant l'AEFE a apporté des assurances sur ce point.... ).

Là encore le SNEP-FSU n'a pas été convaincu par les arguments avancés qui font blocage.

- Les Jeux des Jeunes : Le SNEP-FSU a déploré de ne pas avoir été consulté sur leur contenu qui n'est pas ancré sur des activités sportives. Réponse : 3 DNA UNSS ont travaillé sur ce programme qui a été co-construit avec l'UGSEL et un représentant du CNOSF. Les tests de valeur physique sont bien une proposition de l'UNSS. Envisagés au départ avec une périodicité tous les 2 ans, un point sera fait à l'issue de la 1<sup>ère</sup> édition.
- Les Sections d'Excellence Sportive : nous avons posé la question du nombre de ces sections et de leur programme. Réponse : il a été décidé d'accepter la participation de ces élèves dans les compétitions d'excellence et de voir à l'issue des 1ères phases qualificatives les mesures à prendre. Ce sont les CMN qui décideront quelles équipes pourront se rencontrer ou pas en fonction des niveaux de pratique constatés dans les activités. Pour le moment il y a peu de visibilité sur le nombre de ces sections.
- Le calendrier de recrutement des cadres : Les résultats du 1<sup>er</sup> mouvement ne sont toujours pas connus et nous n'avons pas d'information sur la seconde campagne qui devait démarrer en avril. Réponse : les résultats ont été transmis dans tous les rectorats (avec 2 semaines de retard). Les recteurs vont pouvoir prendre les arrêtés. La publication des postes pour le 2<sup>ème</sup> mouvement sur le site place de l'emploi public devrait arriver très prochainement. Jusque

début juin les postes qui deviendraient vacants pourront être publiés sur le site PEP. Au-delà de cette date, les recrutements se feraient à titre provisoire.

- La reprise des organisations UNSS en présentiel : le SNEP-FSU a demandé que la DN UNSS élabore un plan national de reprise avec des règles communes et compréhensibles par tous (animateurs et présidents d'AS, cadres UNSS, autorités rectorales) afin d'éviter les imbroglios que nous avons connus depuis la rentrée 2020. Nous avons reçu une fin de non-recevoir, la directrice nous ayant répondu **qu'aucun protocole UNSS ne serait réalisé, il faudra s'en tenir au protocole du ministère de l'EN !**

**Retrouvez les autres documents relatifs à ce CA sur notre site :**

<http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>